

1.

REGLEMENT DE CANDIDATURE

pour une mission de

CONCEPTION, MAITRISE D'ŒUVRE ET REALISATION SCENOGRAPHIQUE

pour

LES PROMENADES DE NUIT



Association du Parc Oriental

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social 8 Place de la Mairie

49360 MAULÉVRIER

Siret 338 775 273 000 18 — APE : 9103Z

Date et heure limites de remise des dossiers de candidatures :

Dimanche 31 mai 2026 – 12h

Règlement de candidature actualisé le 01-04-2026

1. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le présent Règlement de Candidature pour l'attribution d'une mission de conception et de maîtrise d'œuvre scénographique a été établi par l'Association du Parc Oriental, maître d'ouvrage de l'opération.

La future mission de conception, maîtrise d'œuvre et réalisation scénographique a pour objectif de concevoir une scénographie lumière et son et d'assurer sa mise en œuvre en intégrant les contraintes techniques d'un jardin protégé et classé et en associant trois techniciens salariés du Parc Oriental.

Les candidatures peuvent être constituées soit en groupement, soit en candidat individuel sous condition que celui-ci réunisse les capacités professionnelles minimales requises. (Cf.§1.1)

1.1. COMPETENCES EXIGÉES DU CANDIDAT

La candidature devra être composée à *minima* des compétences suivantes :

- Scénographe
 - Direction artistique
 - Régisseur
- Les candidats peuvent s'adjoindre des compétences complémentaires s'ils le jugent nécessaire au regard du projet à réaliser.

1.2. FORME JURIDIQUE EN CAS DE GROUPEMENT

Le groupement sera obligatoirement de type groupement solidaire.

Il est rappelé aux candidats choisis que :

- Le mandataire de chaque groupement potentiel doit faire obligatoirement partie de l'équipe candidate.
- Il est interdit au mandataire d'être membre d'un autre groupement.

Les bureaux d'études peuvent être membres de plusieurs groupements.

1.3. EXCLUSIONS

Il est rappelé que ne peuvent pas participer aux missions de maîtrise d'œuvre, directement ou indirectement :

- Les personnes ayant pris part à l'organisation et au déroulement de la sélection du futur maître d'œuvre, les membres de leur famille, ainsi que leurs associés groupés ou ayant des intérêts professionnels communs.
- Les membres du Jury et de la commission technique du maître d'ouvrage

La composition des candidats ne peut être modifiée entre la date de sélection et la date de signature du contrat.

1.4. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les créations réalisées par le/la scénographe dans le cadre de la présente mission (scénographie lumineuse et sonore, scénarios, esquisses, notes d'intention, etc.) deviennent la propriété exclusive du Parc Oriental de Maulévrier dès la **contractualisation** de la mission du maître d'œuvre et sans restriction. Le/la scénographe cède, après la contractualisation, au Parc Oriental de Maulévrier, à titre exclusif l'intégralité des droits patrimoniaux.

2. OBJET DE LA CANDIDATURE

Les candidats choisis ont pour objet de permettre à l'association du Parc Oriental de Maulévrier, le maître d'ouvrage, de sélectionner le maître d'œuvre qui sera en charge du projet suivant :

CONCEPTION, MAITRISE D'ŒUVRE ET REALISATION SCENOGRAPHIQUE pour les promenades de nuit du Parc Oriental de Maulévrier

Le Parc Oriental de Maulévrier, plus grand jardin d'inspiration japonaise d'Europe, souhaite renouveler et étendre son expérience nocturne à travers la création de nouvelles promenades de nuit. Ce projet vise à offrir une déambulation libre, poétique et immersive, tout en respectant l'esprit du jardin et en intégrant le parcours actuel et de nouveaux espaces (coteaux, île du soleil couchant, vallée des bambous).

L'objectif est de mettre en valeur la beauté du Parc, en nocturne, en jouant sur la douceur des ambiances lumineuses et sonores, et en créant des moments subtils, de surprise et d'émotion.

Le projet prioritaire comprend la **création d'une scénographie**, sur un parcours de 3 kms, **la rénovation du parcours nocturne existant et l'extension à l'île du soleil couchant** et la mise en place de celle-ci en incluant :

- La création d'ambiances variées, inspirées des codes japonais (subtilité, poésie, respect du paysage, fenêtres paysagères).
- L'intégration de sons naturels (eau, vent, animaux nocturnes) et de musiques douces instrumentales, en harmonie avec le lieu.
- La proposition d'espaces contemplatifs ou narratifs, ponctuant le parcours, avec de possibles interactions avec le public.
- La prise en compte des contraintes techniques : maintenance interne, basse consommation, accessibilité PMR, sécurité, végétaux, matériel existant.
- La continuité entre les ambiances des différentes zones
- La co-construction de l'intégration paysagère et thématique avec le maître d'ouvrage.
- La prise en compte des futures extensions sur les différentes zones du projet (ref. : plan joint)
Options : chemins de crête, zone commerciale, vallée des bambous, coteaux.

Les enjeux forts du projet, identifiés à date de ce document, sont :

- **L'intégration thématique et paysagère, de jour comme de nuit, à concevoir avec le maître d'ouvrage, dans un site classé (le Parc), au sein d'une aire protégée d'un monument historique (le Château Colbert).**
- **Les solutions fonctionnelles et spatiales apportées pour accueillir dans les meilleures conditions une fréquentation :**
 - **de 600 visiteurs maximum estimés sur une soirée,**
 - **sur 70 dates/an, (soit 280h à 300h/an)**
- **La méthodologie et les ressources mises en œuvre pour le respect du fonctionnement associatif du Parc, pour la tenue du planning permettant une réponse optimale aux présents enjeux.**

L'attention des candidats est attirée sur les aspects suivants :

- La remise des dossiers complets doit permettre au maître d'ouvrage de choisir le/les candidat(s) avec lequel/lesquelles une négociation sera engagée, avant toute décision définitive par l'association et signature, de gré à gré, du contrat de maîtrise d'œuvre.
- La mission inclut l'ensemble des missions définies à l'article 3.3 du présent règlement.
- Les honoraires de rémunération comprendront l'ensemble des prestations intellectuelles (supports matériels et/ou digitaux) et tous les frais nécessaires au bon accomplissement de la mission.

2.1. NATURE ET CONSISTANCE DE L'OUVRAGE A REALISER, PLANNING PREVISIONNEL

2.1.1. Lieu d'exécution

Parc Oriental, 8 Place de la Mairie à Maulévrier (49360).

2.1.2. Caractéristiques techniques

Se reporter aux documents joints à ce Règlement de Candidature :

- Annexe 1 : Plan des zones à inclure et fiche détaillée.
- Annexe 2 : Cahier technique d'éclairage et son du projet de 2006 (mai)
- Annexe 3 : Charte graphique et mode d'emploi pour la signalétique.

2.1.3. Enveloppe prévisionnelle des travaux

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée au projet est estimée à 500 000 € TTC / +/- 420 000 € HT

2.1.4. Planning prévisionnel

La mission est conclue à compter de la date de sa signature et prendra fin à compter de la fin de période de garantie de parfait achèvement de l'ouvrage construit et remise des DOE. La durée de la mission de maîtrise d'œuvre est approximativement de 16 mois pour les phases de conception et d'exécution et de 12 mois pour la phase de garantie de parfait achèvement, soit un total de 28 mois.

La durée des travaux (préparation, chantier, réception) devra être optimisée pour correspondre au mieux à la période de basse fréquentation (à partir de mi-septembre) puis de fermeture annuelle du Parc (mi-novembre à mi-mars) et permettre une réouverture autour de mi-Mars.

L'objectif de mise en exploitation des promenades de nuit (ouverture au public) est le 1^{er} Mai 2028.

3. DEROULEMENT DE LA PROCEDURE DE CANDIDATURE

3.1. SECRETARIAT DE TRAITEMENT DES CANDIDATURES

Julie GELINEAU Responsable de secteur Animation et Bénévolat
et Fabrice JEANNETEAU Responsable Jardin de Nuit

ASSOCIATION DU PARC ORIENTAL,
Place de la Mairie,
49360 MAULÉVRIER

Standard 02.41.55.50.14

contact@parc-oriental.com

3.2. DATE ET LIEUX DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Début de la consultation : **Mi-avril 2026**

Date et heure limites de remise des dossiers de candidatures :

Dimanche 31 mai 2026 – 12h

Adresses de dépôt électroniques (obligatoire) :

julie.gelineau@parc-oriental.com
fabrice.jeanneteau@parc-oriental.com

Adresses de dépôt postal (1 exemplaire obligatoire) :

PARC ORIENTAL DE MAULEVRIER

Titre Julie GELINEAU et Fabrice JEANNETEAU

8 Place de la Mairie, 49360 Maulévrier

L'horodatage des e-mails et/ou du cachet de la poste feront foi.

3.3. DECOMPOSITION DES PHASES DE LA PROCEDURE

Le traitement des candidatures se fait en quatre phases :

- Phase 1 : Envoi du dossier à plusieurs entreprises et dépôts de l'appel à projet sur quelques plateformes dédiées
- Phase 2 : Montage et restitution des dossiers par les candidats.
- Phase 3 : Sélection de/des candidats choisie(s) pour négocier.
- Phase 4 : Négociation et attribution de la mission.

A l'issue de la troisième phase, la maîtrise d'ouvrage engagera des négociations avec le ou les candidat(s), retenu(s) par son Conseil d'Administration, et pourra être amenée à demander des éclaircissements et précisions.

3.3.1. Planning prévisionnel de la procédure

Le planning ci-après n'est pas contractuel et n'engage pas l'association.

PHASES	PERIODES INDICATIVES	DESCRIPTIF
Phase 1	Mi-avril 2026	Envoi électronique collégial du Règlement de Candidature et des documents cités à l'article 2.1.2. et dépôt de l'appel à projet sur quelques plateformes dédiées
Phase 2	Mi-avril au 31 mai 2026	Constitution des dossiers par les candidats (*)
	7 mai 2026	Date limite de réception des questions des candidats
	11 mai 2026	Visite obligatoire jour et nuit (15h/00h) pour une réponse collégiale aux candidats sur les questions posées
	31 mai 2026 à 12h	Date et heure limite de réception des dossiers des candidats – cachet de la Poste ou Horodatage de l'e-mail faisant foi

Phase 3	14 juin au 18 juin 2026	Analyse des dossiers de candidatures
	20 juin au 25 juin 2026	Commission technique et nocturne : Etude de l'analyse et primo classement des dossiers de candidatures
	20 juin au 25 juin 2026	Possibles interviewes des candidats par la commission technique et nocturnes
	20 juin au 25 juin 2026	Jury : Examen des recommandations de la commission technique et second classement des dossiers de candidature
	30 juin 2026 au plus tard	Conseil d'Administration du maître d'ouvrage : Validation de la sélection de la/les candidat(s) proposées par la commission
	31 juillet 2026 au plus tard	Réponse aux entreprises retenues avec date d'audition et aux non retenues
Phase 4	Septembre 2026	Echanges, précisions et négociations avec la/les candidat(s) retenus par le Conseil d'Administration
	Fin septembre 2026	Fourniture documents administratifs
	Début octobre 2026, au plus tard	Conseil d'Administration du maître d'ouvrage : Validation du candidat retenu et des conditions de la mission
	Novembre 2026 au plus tard	Contractualisation de la mission du maître d'œuvre

3.4. VISITES ET REPERAGES DU SITE

Une visite obligatoire de 15h à 00h sera réalisée le lundi 11 mai 2026 afin de répondre de manière collégiale aux candidats sur les questions posées. Celle-ci intégrera le jardin de jour et le jardin de nuit.

Les visites et repérages du site du projet sont possibles pendant toute la période allant de mi-avril à fin mai 2026, sur simple information auprès des interlocuteurs du secrétariat de traitement des candidatures. (Julie GELINEAU et Fabrice JEANNETEAU).

4. ATTENDUS DES DOSSIER DE CANDIDATURE

4.1. FORMATS EXIGES POUR LES DOSSIERS DE CANDIDATURE

4.1.1. Formats exigés

Les dossiers seront obligatoirement rédigés en langue française et les soins nécessaires à la mise en page seront apportés pour que les documents soient prêts à être imprimés.

Les documents attendus pour chaque candidature, dématérialisés (obligatoire) et 1 exemplaire papier (obligatoire), devront donc être obligatoirement aux formats suivants :

- A3 en orientation paysage ou A4 en orientation portrait (voir détails 4.2)
- Pour les pièces dématérialisées, seuls les formats *.PDF et de la suite bureautique Microsoft® Office™*.XLS et *.XLSX, *.DOC et *.DOCX, *.PPT et *.PPTX pourront être lus en version 97-2003 et plus récente.

Les dossiers numériques ne doivent pas utiliser de code actif, tels que .exe, .com, .scr, macros, activeX, applets, scripts, etc. et ne pas contenir de virus informatiques.

4.1.2. Envois dématérialisés

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'au regard de l'envoi dématérialisé (obligatoire) de documents dépassant plusieurs mégaoctets, il est autorisé :

- D'inclure dans l'e-mail d'envoi du dossier de candidature un lien de téléchargement de fichier informatique lourd, à partir d'une plateforme web de transfert de fichier :
 - Soit à partir d'une plateforme d'accès gratuit uniquement n'autorisant pas « l'utilisation, la reproduction, la distribution, la modification, la préparation des œuvres dérivées, la communication au public, l'affichage ou l'exécution du contenu » ou s'engageant à « ne pas vendre, distribuer ou louer les informations personnelles à des tiers que si la loi l'exige »
 - Soit d'un serveur extranet sécurisé en ayant communiqué les informations nécessaires à la connexion et au téléchargement.

4.2. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE A REMETTRE

Le dossier de candidature à remettre au plus tard le dimanche 31 mai 2026, à 12h00 est constitué de 7 documents :

1. Une note d'intention artistique en intégrant les contraintes techniques (5 pages max) présentant la vision globale du projet.
2. Un scénario de parcours
3. Des esquisses illustrant les propositions pour chaque zone.
4. Une estimation budgétaire de la mission en dissociant la conception intellectuelle, la réalisation technique et la maîtrise d'œuvre
5. Un planning prévisionnel de réalisation, incluant les phases de test et d'ajustement.
6. En option : Une proposition d'extension optionnelle pour d'éventuels développements futurs de votre projet. (Salon de thé, zone de spectacles ponctuels, soirées thématiques...)

4.2.1. Règlement de Candidature

Le présent **Règlement de Candidature** doit être **retourné, daté, paraphé et signé** par le représentant légal de l'entreprise ou de l'éventuel groupement.

Ce document est à transmettre aux formats **PDF** et **A4** en orientation **portrait**.

4.2.2. Candidature

Les candidats doivent fournir un dossier de présentation de :

- Lettre de motivation (2 pages max) expliquant l'intérêt pour le projet et la méthodologie envisagée.
- CV et portfolio (projets similaires réalisés).
- Les livrables attendus (chapitre 4)
- Références (ouvrages précédents).

Ce document devra être titré « **2. CANDIDATURE** » et se limiter à **15 feuilles maximum** aux formats **PDF** et **A3** en orientation **paysage**.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que préalablement à la contractualisation, le candidat retenu devra pouvoir fournir, **avant fin septembre 2026 (Phase 4 en 3.3.1)**, entre autres et à jour, les documents suivants :

- Candidature et attestation s'inspirant des DC1 et DC2 et éventuelle déclaration de sous-traitant,
- Un Kbis de moins de 3 mois,
- Une attestation sur l'honneur pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales, et qu'il n'entre dans aucun cas d'interdiction d'exercer. Chaque membre du groupement éventuel devra produire cette attestation,
- Attestations professionnelles démontrant et prouvant explicitement chacune des compétences requises
- Preuve d'assurances décennale, en responsabilité civile, ainsi que pour les risques professionnels à produire par le candidat individuel ou par chaque membre de l'éventuel groupement soumis à cette obligation d'assurance professionnelle,
- Le cas échéant, une liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat retenu, ainsi que les membres de l'éventuel groupement et précisant, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail (article D.8254-2 du code du travail). Si le candidat n'emploie pas de salariés étrangers, le candidat produira une attestation sur l'honneur qu'il n'emploie pas de salariés étrangers,
- Etc.

4.2.3. Références

Les candidats doivent présenter une sélection de **maximum 4 références significatives et pertinentes** au regard du domaine concerné ou de complexité équivalente :

- Mission achevée ou en cours de réalisation, avec le nom du maître d'ouvrage, la spécificité de l'œuvre, le coût, l'année de réalisation de la mission réellement exécutée, une ou des photographies de la mission livrée ainsi qu'un plan masse.

Les candidats s'attacheront à détailler les expériences spécifiques dans les secteurs suivants :

- Equipements touristiques et/ou recevant du public
- Aménagements et intégrations thématiques et paysagers dans des espaces à caractère historique.

Ce document devra être titré « **3. REFERENCES** » et se limiter à **15 feuilles maximum** aux formats **PDF** et **A3** en orientation **paysage**.

4.2.4. Planning prévisionnel

Les candidats doivent présenter leurs délais des études et de la réalisation :

- Sous la forme d'un **planning prévisionnel détaillé**, qui devra être mis au regard du planning souhaité à l'article 2.1.4.
- Si nécessaire, le planning détaillé **peut être motivé par une note explicative**.

Ce document devra être titré « **4. PLANNING** » et se limiter à **5 feuilles maximum** aux formats **PDF** et **A3** en orientation **paysage**.

4.2.5. Honoraires

Les candidats doivent fournir leur proposition de rémunération, comprenant l'ensemble des prestations intellectuelles et de manière exhaustive tous les frais nécessaires au bon accomplissement de la mission

- Une **Décomposition du Prix Global et Forfaitaire**.
- Si nécessaire, les DPGF **peuvent être motivées par une note explicative**.

Ce document devra être titré « **5. HONORAIRES** » et se limiter à **5 feuilles maximum**, impression obligatoire incluse des 2 DPGF, et aux formats **PDF** et **A3** en orientation **paysage**.

4.2.6. Méthodologie

Pour répondre aux enjeux de la mission, les candidats choisis doivent fournir un mémoire méthodologique, portant sur **les partis et les ressources adoptés** pour :

- Associer et impliquer les représentants désignés, bénévoles et/ou salariés par le maître d’ouvrage dans le respect de son modèle associatif.
- Construire les réponses fonctionnelles et spatiales adaptées à l’évolution importante de la fréquentation.
- L’intégration thématique et paysagère du projet au sein du Parc Oriental, lui-même site classé au sein d’une aire protégée d’un monument historique.

Ce document devra être titré « **6. METHODOLOGIE** » et se limiter à **15 feuilles maximum** et aux formats **PDF** et **A3** en orientation **paysage**.

5. LA SELECTION

5.1. CRITERES DE SELECTION

Le maître d’ouvrage – l’Association Parc Oriental – évaluera les candidatures selon les critères suivants :

<i>Critères*</i>	<i>Pondération</i>
Répartition budgétaire (conception/réalisation/maîtrise d’œuvre)	30%
Originalité et pertinence de la proposition artistique	20%
Expérience en scénographie lumière et son en jardins patrimoniaux	15%
Sensibilité à la culture japonaise, à l’esthétique du Parc et des jardins	15%
Faisabilité technique et respect des contraintes (maintenance, accessibilité, sécurité)	10%
Budget maintenance prestataires en €/an	5%
Capacité à travailler en collaboration avec les entreprises/équipes locales	5%

* l’ensemble des critères sera également apprécié au regard des enjeux environnementaux.

Le Parc Oriental de Maulévrier se réserve le droit de ne pas donner suite aux candidatures ne répondant pas aux critères de l’appel à projets.

6. ACCEPTATION DU REGLEMENT DE CANDIDATURE

Nom commercial et dénomination sociale :

Adresse de l’établissement :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone :

Numéro SIRET :

NOM Prénom
et qualité du signataire
.....

Signature + cachet

Règlement de candidature accepté

le

A

ANNEXE 1 : Plan des zones et fiche détaillée



1: Accueil

2: Taïko Et Danseuse

3: Perspective Sur Chateau

4: Erables Des Bénévoles

5: Perspectives Sur Belvedere

6: Chemin De Ifs

7: Carrefour Zone Commerciale

9: Chemin Des Bois

10: Portail Vallée Des Bambous

11: Prairie Du Viaduc

12: Azumaya

13: Ile Du Soleil Couchant : (Chemin Ferme A La Promenade)

14: Pont Rocaille

15: Pont Couvert

16: Pont Rocaille :

17: Prairie Kamishibaï

18: Pont Lune

19: Falaise Rocheuse

20: Presqu'île

21: Coteau Cote Corne D'or

22: Ponton

23: Embarcadère

24: Carrefour Du Douglas

25: Montee Vers Salon De The

26: Coteau Du Douglas

27: Pont Khmer

29: Jardin De La Pagode

30: Jardin Du Sud

31: Jardin D'ombres

32: Bambou Cote Pagode

33: Temple

34: Escalier Aux Lions

35: Iles Et Pont Rouge

38: Collines De Méditation

40: Cascade

41: Zone Erables

42: Butte Aux Azalees

43: Escalier Belvedere

44: Le Belvedere

45 : Mur Pierres Seches

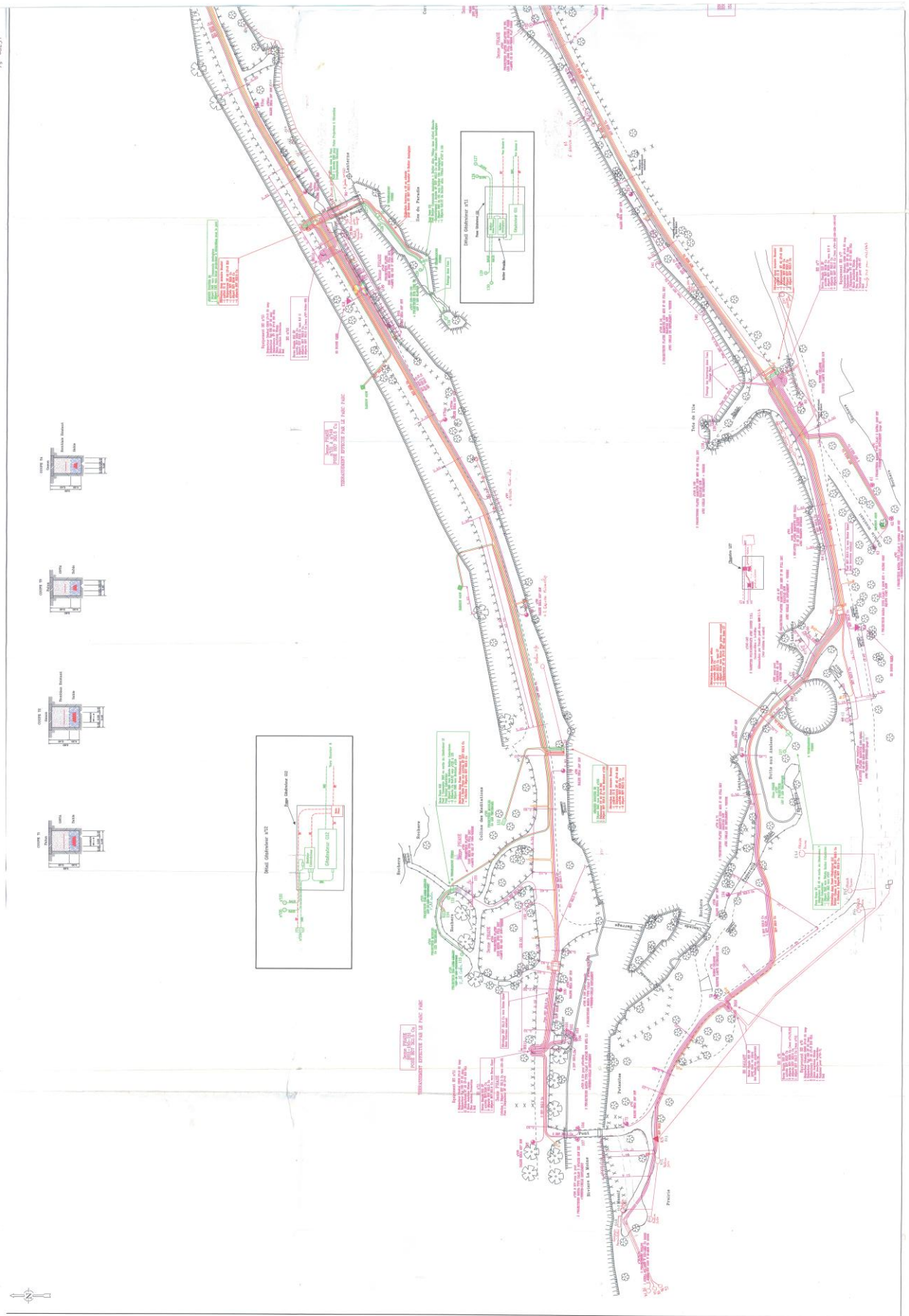
46 : Coteau Chemin

48 : Hetre Pourpre

49 : Prairie Et Bord De Moine

50 : Haiku

76 04/257



ANNEXE 3 : Charte graphique et mode d'emploi pour la signalétique



Parc Oriental
DE MAULÉVRIER

Le plus grand jardin japonais d'Europe

SOMMAIRE

1- INTRODUCTION Mission, valeur et vision de l'association du Parc Oriental	p.3
2- LOGOTYPE Symbolisme - Les 3 versions - Zone de protection - Taille minimum - Interdits - Permissions	p.4
3- TYPOGRAPHIE Print & web	p.10
4- COULEURS INSTITUTIONNELLES ET COMPLÉMENTAIRES	p.11
5- DÉCLINAISONS Signalétique - Motifs - Kakémonos	p.13

INTRODUCTION

La **charte graphique**, est le document de travail qui contient l'ensemble des règles d'utilisation des signes graphiques qui constituent l'identité du Parc Oriental.

Chaque signe graphique utilisé par l'association est classé par thème en précisant son sens et en établissant une liste des concepts qui s'y rattachent. Il s'agit d'appliquer ces codes afin que tout nouveau document émis **participe à la construction de l'image du Parc**.



MISSIONS : Le Parc Oriental a pour mission de **gérer, préserver, valoriser et animer le patrimoine architectural et végétal** du Parc Oriental de Maulévrier.

VALEURS : le respect de la **valeur historique et culturelle** du site. **L'écoute, la bienveillance et le bien-être des visiteurs** comme du **personnel**, la **préservation environnementale**, la **transmission** des savoirs et pratiques aux travers de nos missions de jardiniers et d'animateurs.

VISION : Transmettre aux futures générations un **patrimoine unique** et **être une référence** dans le domaine des grands jardins historiques en France et en Europe.

LE LOGOTYPE

3 versions de logotype



CHARTRE GRAPHIQUE 2022

LE LOGOTYPE

Éléments composant du logotype

Le nom et sa particule

Parc Oriental
DE MAULÉVRIER

La baseline

Le plus grand jardin japonais d'Europe

Le sigle



Le pont rouge
Le niwaki
Le torii

Le kakémono



CHARTRE GRAPHIQUE 2022

5

LE LOGOTYPE

Éléments de symbole du logotype

Les **"feuillages"** : représentent la taille en nuage des niwaki. Détachés des branches, ils évoquent des cumulonimbus en suspension dans le ciel par une belle journée.

"P" caractérisant : évoque le profil des grands arbres de lisière, sur les côtes du Parc.

"O" caractérisant : symbole de l'eau, élément essentiel du jardin. L'intérieur du **"O"** évoque l'étang et le cercle du **"O"** la rivière Moine entourant l'île du soleil couchant.

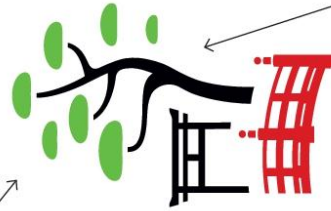
Point du **"i"** : un trait de calligraphie japonaise, au pinceau.

Les **3 éléments associés** :
affirment en IMAGES
la nature du Parc.

Ceux ayant déjà visité
le Parc, le reconnaîtront
dans le logo.

Ceux n'ayant pas encore
visité, reconnaîtront le logo
dans le Parc.

LE PONT ROUGE du parc.



Parc Oriental
DE MAULÉVRIER

La **"particule"** : elle évoque à la fois la localisation, l'origine et l'histoire, mais également celles du territoire et de ses habitants grâce auxquels le Parc est né.

Le plus grand jardin japonais d'Europe

La **"baseline"** : affirme en MOTS la nature du Parc.

Le **"tronc"** : sa courbe évoque également le cours d'eau s'étirant vers l'ouest, sous le pont.



CHARTRE GRAPHIQUE 2022

6

LE LOGOTYPE

3 versions de logotype

LOGO AVEC KAKÉMONO SUR FOND NOIR



LOGO AVEC KAKÉMONO SUR FOND BLANC



LOGO 3 COULEURS SANS KAKÉMONO SUR FOND BLANC



La Zone de protection

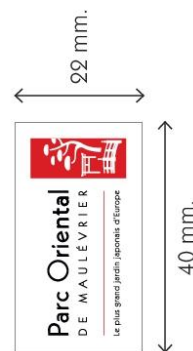
Aucun élément graphique ne peut franchir la zone de protection du logo. Cet espace doit rester vierge pour assurer une bonne lisibilité. Il est défini par la **largeur x** soit la **largeur du Torii**.



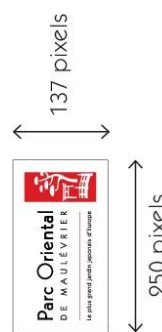
La taille minimum

Si celle-ci n'est pas respectée, la lisibilité du logotype ne sera pas optimale.

Taille minimum print : **40 mm.**



Taille minimum web : **250 px**



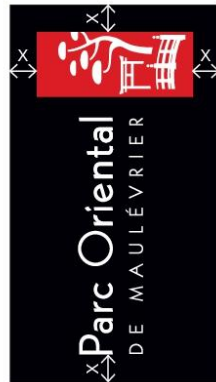
CHARTRE GRAPHIQUE 2022

7

LE LOGOTYPE

Variation du logotype sans baseline

LOGO AVEC KAKÉMONO SUR FOND NOIR



LOGO AVEC KAKÉMONO SUR FOND BLANC



LOGO 3 COULEURS SANS KAKÉMONO SUR FOND BLANC



La Zone de protection - la taille minimum - les interdits

Ces éléments sont semblables aux **3 versions de logotype de base** (voir page précédente).



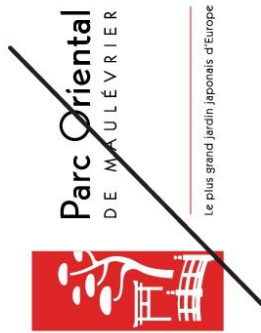
CHARTRE GRAPHIQUE 2022

LE LOGOTYPE

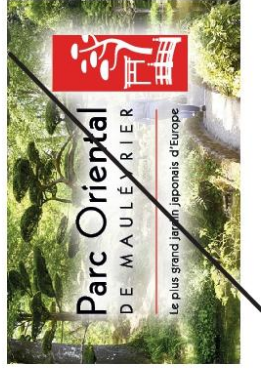
Interdits



Ne pas déformer le logo.



Ne pas dissocier, ni déplacer les éléments composant le logotype.



Ne pas mettre de lueur ou d'ombre, ni aucun autre effets sur le logotype.



Ne pas mettre d'aplât de couleur.



La zone de protection du logo n'est pas respectée.



Ne pas opposer de photographie derrière le logo.

Toutes modifications du logo sont interdites. Seules les versions présentées dans cette charte graphique sont autorisées.



CHARTRE GRAPHIQUE 2022



TYPOGRAPHIE

Print et web

La typographie utilisée pour tous les supports de communication est la **Kabel MDBT**. 4 styles sont utilisés pour différents usages :

Kabel MDBT Regular

ABCDEFGHIJKLMN**OPQRSTUVWXYZ**
abcdefghijklmnopr**stuvwxyz**
0123456789 > ? ! , : @ & +

USAGE : tous les textes

Kabel MDBT italique

ABCDEFGHIJKLMN**OPQRSTUVWXYZ**
abcdefghijklmnopr**stuvwxyz**
0123456789 > ? ! , : @ & +

USAGE : textes de contenu à mettre en exergue

Kabel MDBT Bold

ABCDEFGHIJKLMN**OPQRSTUVWXYZ**
abcdefghijklmnopr**stuvwxyz**
0123456789 > ? ! , : @ & +

USAGE : sous-titres et titres

Kabel MDBT Bold italique

ABCDEFGHIJKLMN**OPQRSTUVWXYZ**
abcdefghijklmnopr**stuvwxyz**
0123456789 > ? ! , : @ & +

USAGE : sous-titre et titres à faire ressortir

COULEURS INSTITUTIONNELLES

IMPORTANT : CONTRÔLER OBLIGATOIREMENT LES BAT COULEUR (BON A TIRER AVANT IMPRESSION DÉFINITIVE) EN FONCTION DU TYPE DE SUPPORTS UTILISÉS. DEMANDER DES ÉCHANTILLONS, VÉRIFIER LES NUANCIERS ADEQUAT.



IMPRIMEUR

C 20
M 0
J 0
N 100

R 30
V 30
B 30

HTML (web) :
#000000

ENSEIGNISTE
PEINTURE INDUSTRIELLE

RAL 9004

CHROMATIC
PEINTURE BATIMENT

CH1 1060
Gris brasilia

ADHÉSIF MACal

MACal 9888 -00 pro
Black Mat



C 0
M 96
J 100
N 0

R 196
V 28
B 26

HTML (web) :
#c41c1a

RAL 2002

CH1 0647
Orange Tolède

MACal 9859 -47 pro
Vivid Red

REFERENCE PEINTURE
POINT ROUGE :
Peinture laque
glycérophtalique de finition
Gulfen 9859-47
Brillant, CE - 65 - 55.



C 0
M 0
J 0
N 0

R 255
V 255
B 255

HTML (web) :
#ffffff

RAL 9010

CH1 0007
Blanc Aspen

MACal 9828 -00 pro
White Mat

ÉTIQUETTE SERIGRAPHIE :
Blanc de soutien



COULEURS COMPLÉMENTAIRES

IMPORTANT : CONTRÔLER OBLIGATOIREMENT LES BAT COULEUR (BON A TIRER AVANT IMPRESSION DÉFINITIVE) EN FONCTION DU TYPE DE SUPPORTS UTILISÉS. DEMANDER DES ÉCHANTILLONS, VÉRIFIER LES NUANCIERS ADEQUAT.



IMPRIMEUR

C 64
M 0
J 80
N 0

R 97
V 194
B 80

HTML (web) :
#61c250

ENSEIGNISTE
PEINTURE INDUSTRIELLE

CHROMATIC
PEINTURE BATIMENT

ADHÉSIF MACAL

RAL pas d'équivalent

CH1 0543
Vert Geneva

MACal 9849-13 pro
Apple Green



LE BLEU EST À UTILISER SEULEMENT SUR CERTAINS DOCUMENTS, PAS SUR LE LOGO EN LUI-MÊME

C 85
M 21
J 6
N 0

R 0
V 152
B 219

HTML (web) :
#5098da

RAL en attente

CH1 en attente
Bleu ?

MACal en attente
Blue ?



CHARTRE GRAPHIQUE 2022

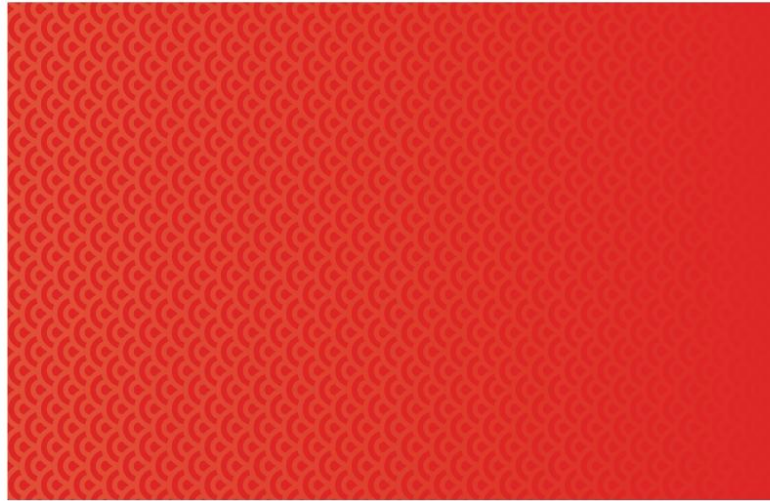
DÉCLINAISONS

Les motifs

Le supplément d'âme...
permet de rajouter
une matière esthétique,
dans le raffinement.



Motif rouge 485C, sur fond rouge blanchi à 15 %.
Dégradé vers le bas vers le 0%.



DÉCLINAISONS : SIGNALÉTIQUE

Les kakémonos

80 x 200 cm

80 cm



200 cm



CHARTRE GRAPHIQUE 2022

14

DÉCLINAISONS : SIGNALÉTIQUE

Les kakémonos avec motifs

80 x 200 cm



CHARTRE GRAPHIQUE 2022

15